



Message de S.E. Ambassadeur Smail Chergui, Commissaire Paix et Sécurité de la Commission de l'Union Africaine à l'occasion des célébrations de la Journée Africaine des Frontières, le 07 juin 2017

Africaines et Africains,

En ce 7 juin 2017, nous commémorerons la Journée Africaine des Frontières, comme nous l'avons fait les années précédentes à cette même date, depuis que les Ministres africains en charge des frontières l'ont instituée, le 25 mai 2010. Cette célébration offre l'opportunité de mettre en relief le Programme Frontière de l'Union Africaine (PFUA) et d'inviter les Etats membres à davantage s'impliquer dans sa mise en œuvre en vue de prévenir les conflits et promouvoir l'intégration continentale et régionale.

Entre 2007 et 2017, le Programme Frontière de l'Union Africaine a enregistré des progrès significatifs dans les domaines de la délimitation et la démarcation des frontières; de la coopération transfrontalière et du renforcement des capacités. Des commissions conjointes sont, sans relâche, à pied d'œuvre pour délimiter et démarquer les frontières interétatiques communes de leur pays. Des traités de démarcation et des conventions de coopération transfrontalière sont élaborés et signés entre Etats membres. Des politiques nationales de gestion des frontières sont définies et des programmes et plans nationaux de mise en œuvre de celles-ci sont élaborés. Des outils pédagogiques et connaissances sur la gestion des frontières sont produits et largement disséminés. Au niveau des Communautés Economiques Régionales, des initiatives de coopération transfrontalières sont prises.

C'est dire qu'à travers ce programme, nous nous employons, collectivement et résolument à transformer les frontières interétatiques africaines en passerelles et partant promouvoir la liberté de circulation des personnes, des biens et des services.

En effet, grâce à l'engagement des Etats membres, des Communautés Economiques Régionales et de la Commission de l'Union Africaine, les frontières font désormais l'objet de discussions et d'échanges bilatéraux ou multilatéraux sereins et constructifs. Elles ne sont plus un sujet tabou.

Mieux, elles sont de plus en plus considérées comme des lieux d'encrage et d'opérationnalisation des politiques socioéconomiques comme en attestent les dispositions contenues dans la Convention de l'Union Africaine sur la coopération transfrontalière, dite convention de Niamey, adoptée en 2014 et en cours de ratification. La mise en œuvre de cette convention permettra d'ériger les zones frontalières et les espaces transfrontaliers, en terrains propices à une impulsion dynamique des processus de l'intégration régionale et continentale.

Vues sous cet angle, les frontières sont potentiellement un instrument, voire une ressource pour mettre en œuvre l'aspiration contenue dans l'agenda 2063 : « un

continent aux frontières sans discontinuités et une gestion des ressources transfrontalières basée sur le dialogue ». Plus précisément, le plan d'action de cet Agenda contient des mesures d'investissements frontaliers conjoints pour exploiter les ressources partagées, promouvoir la prévention et le règlement pacifiques des différends pour atteindre l'objectif de taire les armes d'ici 2020.

Cette contribution substantielle des frontières à la réalisation des objectifs de Paix et de stabilisation de l'Afrique illustre le caractère stratégique du PFUA. C'est fort de cette conviction que je lance un vibrant appel aux Etats membres, aux Communautés Economiques Régionales et à tous les autres acteurs concernés pour prendre les mesures nécessaires à la consolidation des acquis du PFUA et à l'élargissement du champ de sa mise en œuvre.

Nous devons d'autant plus répondre à l'impératif d'amplification de ces réalisations que les enjeux et défis sécuritaires de l'heure se concentrent, pour une part importante, dans les zones frontalières. Plus que jamais, c'est dans ces aires du territoire nationale et ces espaces transfrontaliers, sanctuaires du grand banditisme, de la criminalité transfrontalière et des groupes terroristes, que nous devons focaliser notre attention et nos actions de prévention des conflits, de promotion de la paix, de la sécurité et de la stabilité.

La dynamique de résilience des zones frontalières qu'impulse la propagation des actions de coopération transfrontalière, permettra par ailleurs de faire face aux effets nocifs du changement climatique avec son cortège de catastrophes naturelles comme Les sècheresses à répétition, les inondations récurrentes, l'amenuisement des ressources telles que l'eau, les pâturages, les terres agricoles, etc. L'adoption de stratégies plus coopératives de part et d'autre des frontières est un gage d'efficacité et d'efficience dans la gestion des déplacements forcés des populations, des crises alimentaires, des drames humanitaires et des conflits liés au contrôle et à l'accès aux ressources naturelles.

Africaines et Africains,

La vocation du PFUA est certes de prévenir les conflits, mais aussi de faciliter la résolution des différends frontaliers, qui, malheureusement, ont tendance à connaître une recrudescence ces dernières années, notamment avec le développement des prospections pétrolières et les explorations minières. La découverte de ressources naturelles dans les sous-sols et les fonds marins des zones frontalières aiguise les appétits nationaux et cristallise les revendications territoriales et les contestations du tracé des frontières. En attestent les récents recours de plusieurs Etats membres aux juridictions internationales en vue de trouver un règlement juridictionnel à leur différend frontalier. Même si la voie juridictionnelle offre la garantie d'un verdict auquel les parties en conflit sont tenues de se plier, il n'en demeure pas moins qu'elle est souvent très coûteuse, longue et a pour résultat de consacrer un gagnant et un perdant. Ce qui ne va pas dans le sens d'un climat de bonne entente et de concorde entre Etats voisins. Aussi est-il souhaitable de recourir également à des modes de règlement des différends frontaliers qui privilégient le dialogue et la coopération.

Permettez-moi de rappeler que la Commission de l'Union Africaine dispose d'instruments et de mécanismes qui mettent en avant des moyens politiques et diplomatiques permettant de trouver des solutions durables aux conflits frontaliers. J'exhorte les Etats membres, chaque fois que de besoin, de solliciter la Commission de l'Union Africaine en vue de mettre à disposition les instruments de sa diplomatie préventive, à faire usage de ses dispositifs de médiation, de bons offices et de facilitation de la négociation.

Africaines et Africains,

Cette édition de la Journée Africaine des Frontières est placée sous le signe du **rôle des jeunes dans la prévention des conflits et la coopération transfrontalière**. Elle participe ce faisant de la popularisation de la Décision (Assembly/AU/Dec.601(XXVI)) de l'Assemblée de l'Union Africaine de janvier 2016 consacrant le thème de l'année 2017 à : **“investir dans la jeunesse comme dividende démographique”**. Il me plaît de rappeler à cet égard une recommandation forte contenue dans le Plan d'action élaboré pour la période août 2016 - décembre 2017 exhortant tous les Comités Techniques Spécialisés (CTS), les Communautés Economiques Régionales (CER) et autres réunions continentales de 2017 à identifier leur secteur de contribution dans l'exploitation du dividende démographique à travers l'investissement dans la jeunesse et à en harmoniser la mise en œuvre des politiques continentales y relatives.

Dans cette perspective, j'encourage les États membres à promouvoir l'implication forte des jeunes dans la prévention des conflits et dans le développement d'initiatives de coopération transfrontalière. Les zones frontalières pacifiées et stabilisées sont des ressources que les jeunes pourront investir en y développant un entrepreneuriat créateur d'emplois; des compétences et des expertises et des services sociaux. Ainsi, en plus de prévenir de façon structurelle les conflits dans ces zones en intervenant sur les causes profondes qui les déclenchent, les jeunes vont se positionner comme acteurs de premier plan d'opérationnalisation de la coopération transfrontalière. En s'inscrivant dans cette démarche de mise en valeur des zones frontalières, les États membres administreront concrètement leur volonté d'œuvrer pour un développement inclusif, centré sur les populations et pour un ancrage territorial du processus d'intégration continentale.

La combinaison du potentiel des zones frontalières avec la ressource que constituent les jeunes devrait encourager les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait à signer, ratifier, domestiquer et mettre en œuvre la Convention de l'Union Africaine sur la coopération transfrontalière dite convention de Niamey. Je vous y exhorte et en appelle aux Etats membres de saisir l'opportunité de la Journée Africaine des Frontières du 7 juin pour engager les procédures de ratification de cet important instrument.

Je lance un vibrant appel à tous les Etats membres de l'Union Africaine afin qu'ils commémorent cette édition 2017 de La Journée Africaine Des Frontières, sous le thème du rôle des jeunes dans la prévention des conflits et la coopération transfrontalière, et en félicite chaleureusement ceux qui le célébreront. Mon souhait le plus ardent est de voir, ce jour-là, essaimer partout en Afrique et autour de cette thématique, des émissions télévisées et radiophoniques; des conférences-débats et fora de réflexions; des activités ludiques et éducatives dans les écoles; des manifestations sportives et culturelles et des inaugurations diverses aux frontières.

J'ai espoir qu'en ce 7 juin 2017, une attention particulière sera accordée aux frontières et que cet appel sera entendu avec générosité et à l'unisson partout sur notre Continent. Je vous souhaite une excellente célébration de la Journée Africaine des Frontières.

Vive la Jeunesse africaine et vive l'Afrique.